



Témoignage jugement

Par Cassssss5555

Bonjour, je vais pas rentrer dans les détails et faire court
Un « ami » à plusieurs jugement en cour pour viol, violences conjugales avec son ex.
il veut que je fasse un témoignage écrit en sa faveur.

Ma question est est-ce que je risque d'être convoqué au tribunal pour témoigner oralement si je fais un témoignage écrit?

Merci d'avance

Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend de ce que vous allez écrire. Si vous avez été témoin de faits en lien avec l'affaire, c'est probable.

Si l'on attend de vous un témoignage de moralité, cela va dépendre de son intérêt, par exemple pour apporter un éclairage sur la personnalité du prévenu.

Bien évidemment le fait de refuser de faire cette attestation ne vous empêchera pas d'être cité à comparaître. C'est du pénal, votre coopération n'est pas requise si une partie ou le ministère public veulent votre témoignage.